



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 44'815
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 5
Surface: 68'896 mm²

MARDI 11 OCTOBRE 2016 LE MATIN



Photos: Mark Ralston/AFP - Michelle Limina

Le Cannabis World Congress de Los Angeles a fait, début septembre, la promotion de ses produits destinés aux bêtes.

«REX» ET «FELIX» SOIGNÉS AU CANNABIS

ANTIDOULEURS Aux Etats-Unis, le marché grandissant de l'herbe thérapeutique concerne également les animaux de compagnie. Un phénomène qui pourrait débarquer en Suisse.

● SARAH ZEINES

sarah.zeines@lematin.ch

* Prénom d'emprunt

«**B**ouboule», un chat genevois d'une dizaine d'années, ne se nourrissait plus depuis un mois lorsque sa maîtresse a décidé de lui administrer quelques gouttes quotidiennes d'huile de cannabis. «En quelques jours, il a retrouvé son appétit. Mon vétérinaire a salué mon initiative», assure Maria*.

Actuellement en pleine croissance aux Etats-Unis et en ligne, le marché des produits thérapeutiques au THC se spécialise dans le traitement de nos amis poilus. Sprays, gouttes, snacks ou encore bonbons: soulager la douleur physique de Médor ou de Minou avec des collations à base d'herbe n'a jamais été aussi facile. Tout

comme pour les vaches, les cochons, les chevaux et

autres occupants de la ferme. Mais qu'en est-il en Suisse, où la consommation de psychotropes est strictement interdite?

Loi favorable en Suisse

«Fondamentalement, un propriétaire qui traite la souffrance de ses bêtes avec une substance dérivée de la marijuana ne risque pas grand-chose, assure Me An-



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 44'815
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 5
Surface: 68'896 mm²

toine Goetschel, avocat spécialisé dans le droit des animaux et président de Global Animal Law GAL Project. Par contre, en cas de surdosage, le propriétaire peut théoriquement être poursuivi pour tentative d'homicide involontaire. Une intention de faire «triper» son animal, à l'instar d'un humain qui fait la fête, pourrait aussi poser problème.» Même son de cloche à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), qui encourage une utilisation thérapeutique de la plante. «Entre 2012 et fin septembre 2016, l'OFSP a donné 2950 autorisations exceptionnelles pour

l'application médicale limitée du cannabis», informe ainsi Daniel Dauwalder, porte-parole.

Pour sa part, Michel Fellrath, vétérinaire à Neuchâtel, se montre plus prudent dans son analyse. «Les études sont encore trop marginales, assure-t-il. Je serais curieux de connaître les effets de la marijuana sur les animaux de compagnie, car les bienfaits en médecine humaine sont avérés.»

Seul hic: des overdoses sont régulièrement enregistrées sur le continent américain. Notamment

dans le Colorado, un des premiers Etats à légaliser la substance à des fins récréatives, début 2014. Sur place, les services des urgences vétérinaires enregistrent environ un cas de chien intoxiqué par semaine. En effet, les premières études montrent que les canidés, qui n'ont pas d'enzymes pour digérer efficacement le THC, souffrent d'effets secondaires importants. En clair, une baisse du rythme cardiaque, des crises d'épilepsie ou encore de l'incontinence. Comme pour toute substance qui altère les facultés, la modération reste donc le maître mot.



« Une intention de faire «triper» son animal peut poser problème »

Me Antoine Goetschel, avocat spécialisé dans le droit des animaux